

Conseil Académique en formation plénière

Séance du mercredi 4 décembre 2024

Le Conseil Académique s'est réuni en formation plénière le mercredi 4 décembre 2024 à 14h05 sous la présidence de Monsieur Vincent THOMAS, Président de l'Université de Bourgogne, puis de Madame Nadine MILLOT, Vice-Présidente de la commission Recherche et présidente du CACR ainsi que Madame Carine MICHEL, Vice-Présidente de la CFVU.

Pour la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Étaient présents ou représentés au CAC plénière du 4 décembre 2024 :

Collège A (6) : M. Cédric DEMONCEAUX (donne procuration à M. Éric BOURILLOT) ; M. Jean-Marie HEYDEL ; Mme Corinne LELOUP-AMIOT ; Mme Carine MICHEL-COLENT ; M. Emmanuel PY ; M. Patrick SENET

Collège B (7) : M. Éric BOURILLOT ; Mme Florence BOUYER ; M. Olivier COUTURE (donne procuration à Mme Florence BOUYER) ; M. Philippe JUEN ; M. Will NOONAN ; M. Alain RAUWEL ; Mme Elizabeth THOMAS

Collège Personnel BIATSS (3) : M. Xavier URBAIN (donne procuration à M. Philippe VIGNERON) ; Mme Vanessa VAIZANT ; M. Philippe VIGNERON

Collège étudiants (3) : Mme Lucile CHUPIN (donne procuration à M. Thomas MORAUX) ; M. Lancelot KRYPIEC ; M. Thomas MORAUX

Personnalités Extérieures (1) : Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN (donne procuration à Mme Elizabeth THOMAS)

Invités à titre permanent : M. Éric HUSSON

Pour la Commission de la Recherche

Etaient présents ou représentés au CAC plénière du 4 décembre 2024 :

Collège 1 - Professeurs et assimilés

1. Bertrand BLEVAUX
2. Daniele FAENZI
3. Alexandra LAURENT – Représentée par Fan YANG SONG
4. Hervé MARCHAL – Représenté par Emmanuelle VENNIN
5. Nadine MILLOT
6. Emmanuelle VENNIN
7. Fan YANG SONG

Collège 2 – HDR

8. Claire BONNARD – Représentée par Olivier JACQUET
9. Olivier JACQUET
10. Mireille MONNIER

Collège 3 - Autres Docteurs

11. Arianna ESPOSITO – Représentée par Catherine LABRUERE-CHAZAL
12. Catherine LABRUERE-CHAZAL
13. Candice LEMAIRE – Représentée par Michel PICQUET
14. Sébastien LEURENT
15. Michel PICQUET
16. Anne-Laure THIEL

Collège 4 – Autres Personnels enseignants chercheurs

17. Florence MONNIER

Collège 5 - Ingénieurs et Techniciens

18. Yves BALLAY
19. Stéphanie BARILLOT – Représentée par Sébastien LEURENT
20. Eve RIGAL – Représentée par Mireille MONNIER

Collège 6 – Autres Personnels

21. Christine RAFFESTIN

Doctorants

22. Antoine ESPAIGNOL – Représenté par Leya LIU
23. Hakim BOUSSEJRA
24. Leya LIU

Personnalités extérieures

25. Nathalie MUNIER JOLAIN – Représentée par Nadine MILLOT

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h05

Le Président ouvre la séance et présente quelques points d'informations :

En raison du mouvement de grève programmé pour le jeudi 5 décembre, il n'y aura pas d'obligation de pointage concernant les absences des étudiants pour les Travaux Dirigés (TD) et Travaux Pratiques (TP).

Par ailleurs, le 3 décembre dernier, une Assemblée Générale de France Universités a eu lieu. Une rencontre avec le Ministre était initialement prévue à la suite de cette assemblée, mais le Ministère a insisté pour que l'ordre du jour soit consacré au budget de l'année 2026. Or, l'urgence concerne principalement le budget de l'année 2025. Cette divergence a été perçue comme un signe de mépris par les Présidents d'universités, d'autant plus que les finances des universités ont été dépeintes dans la presse avec des « trésors de guerre ». En réalité, ces fonds sont déjà alloués à des dépenses précises, comme les rénovations des bâtiments. Par exemple, depuis 2020, 60 millions d'euros sont toujours en suspens pour les projets de rénovation énergétique des bâtiments.

Ce sentiment de mépris se reflète également dans l'attitude générale du Ministère, qui semble peu sensible aux préoccupations des universités. Cette situation a d'ailleurs conduit à une unité grandissante parmi les universités, qui partagent majoritairement cette analyse. Cependant, le vrai point de divergence réside dans la répartition des responsabilités entre les différents acteurs de l'État. Ainsi il est regrettable que le Crédit d'Impôt Recherche (CIR), qui devrait soutenir les projets de recherche, soit utilisé à d'autres fins. Il est en effet devenu un outil de défiscalisation pour les entreprises réalisant des excédents économiques, ce qui va à l'encontre de son objectif initial.

Le Président insiste sur le fait qu'il s'agit avant tout d'éviter une dégradation des conditions de travail et d'enseignement. Toutefois, les Présidents d'université n'ont pas été entendus par l'État, qui continue d'imposer de nouvelles exigences sans compensations adéquates.

En attendant la session parlementaire, qui pourrait aboutir à l'adoption de la motion de censure, l'incertitude persiste quant à la suite des événements. Si la motion est adoptée, un remaniement ministériel pourrait suivre. Cela pourrait signifier le remplacement du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, dont l'attitude a été perçue comme un manque de considération pour les universités. En attendant, il demeure essentiel que l'État prenne en compte les besoins des universités, notamment en matière de budget, pour qu'elles puissent continuer à mener à bien leurs missions.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2024

Vote CAC	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 46	Suffrages exprimés : 46
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 46

2. Additif à la campagne d'emplois des personnels enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS pour l'année 2025

M. Stéphane TIZIO, Vice-Président délégué aux ressources humaines et au dialogue social, présente des additifs de la campagne d'emplois 2025, qui est divisée en deux volets.

- **pour les personnels enseignants-chercheurs, enseignants**

Deux nouveaux postes sont proposés : un poste de professeur à l'ISAT, suite au décès de la titulaire, rattachée au laboratoire DRIVE, ainsi qu'un poste de maître de conférences au Département de maïeutique de l'UFR de Santé, rattaché au laboratoire CREDESPO.

En parallèle, plusieurs profils de postes ont été réajustés : un poste de professeur pour l'UFR SVTE, destiné au laboratoire BGS ; un poste de maître de conférences pour l'IUT Dijon-Auxerre, au Département

d'informatique ; un poste de maître de conférences à l'INSPE sur le site de Mâcon ; et enfin, un poste de professeur au Département Sciences de l'Education, rattaché au laboratoire IREDU.

Avis CAC	<p>Favorable à l'unanimité</p> <p>Membres élus présents ou représentés : 46 Suffrages exprimés : 46</p> <p>Ne prend pas part au vote : 0 Contre : 0</p> <p>Abstention : 0 Pour : 46</p>
---------------------	---

- **pour les personnels BIATSS**

Cet additif concerne spécifiquement le corps des bibliothèques, avec deux postes à pourvoir : un poste de bibliothécaire spécialisé et un poste de magasinier de bibliothèque. Ces deux postes sont rattachés au pôle documentation et sont ouverts au concours.

Avis CAC	<p>Favorable à l'unanimité</p> <p>Membres élus présents ou représentés : 46 Suffrages exprimés : 46</p> <p>Ne prend pas part au vote : 0 Contre : 0</p> <p>Abstention : 0 Pour : 46</p>
---------------------	---

3. Schéma Directeur du Handicap de l'université de Bourgogne

Madame Vanessa VAIZANT, Vice-Présidente déléguée au Handicap, aux Solidarités et à l'Inclusion, présente le Schéma Directeur du Handicap (SDH). Ce schéma, particulièrement complet, s'adresse aux lycéens, aux parents, aux enseignants du secondaire et du supérieur, ainsi qu'aux personnels BIATSS. Il a pour objectif de soutenir les équipes pédagogiques et de développer des compétences afin de favoriser une plus grande inclusivité sur les campus de l'uB.

I - Etat des lieux de la situation du handicap au niveau des étudiants

Les personnels en situations de handicap

Au cours des deux dernières années, 1 300 étudiants se sont déclarés en situation de handicap. Parmi eux, 518 ont formulé des demandes d'aménagements, se répartissant comme suit : 4 % pour des troubles temporaires, 7 % pour des handicaps moteurs, et 93 % pour des troubles dits invisibles.

En détail, 19 % des étudiants présentent des troubles du langage, 2 % sont concernés par des troubles du spectre de l'autisme, et 8 % souffrent de troubles psychiques.

Concernant la répartition des étudiants par domaine de formation, 80 % sont inscrits en licence et diplômes universitaires (DU), 18 % en master, et 1,5 % en doctorat.

Les personnels en situations de handicap

Le nombre de personnels en situation de handicap représente près de 4 % de l'ensemble des effectifs. Ce chiffre ne représente pas la réalité. Effectivement, il y a une réticence à déclarer son handicap, notamment chez les enseignants-chercheurs, public particulièrement difficile à convaincre. Pour atteindre l'objectif, il est essentiel de créer des conditions humaines, professionnelles et matérielles favorisant l'inclusion. Le recrutement et la promotion de la culture de l'inclusion sont des leviers cruciaux pour changer le regard sur le handicap.

II - Accueillir des étudiants et des personnels en situation de handicap

L'uB vers un campus Handi-accueillant

Depuis 2015, un programme intitulé *Ad'AP* est mis en place, bien que la mise en œuvre de certains moyens d'amélioration de l'accessibilité ait été retardée en raison du Plan de Retour à l'Équilibre Financier (PREF). Un

ordre de priorités a été défini pour les travaux à venir qui seront déterminés en fonction des effectifs présents et des besoins identifiés. Ainsi, le bâtiment Droit-Lettres est classé priorité n°1, en raison de sa forte fréquentation. Les travaux prendront en compte l'accessibilité de l'entrée, de la circulation intérieure et de l'accès pour tous les usagers.

Une solution digitale de guidage, l'application *Evelety*, est envisagée pour aider les personnes en situation de handicap à se déplacer de manière autonome sur le campus, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Une demande de financement a été soumise dans le cadre du COMP (Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance 2025-2027) pour installer des balises Bluetooth de géolocalisation, en priorité dans le bâtiment Droit-Lettres.

Renforcer les circuits d'information auprès des lycéens

Le circuit d'information destiné aux lycéens doit être renforcé et simplifié avant leur entrée à l'université. En effet, les aménagements préconisés au lycée ne correspondent pas nécessairement à ceux requis dans l'enseignement supérieur. Pour faciliter l'adaptation des étudiants en situation de handicap, un livret *Handicap & Études Supérieures* est mis en place. Ce livret décrit la procédure à suivre pour bénéficier d'aménagements d'études ou d'examens dès l'entrée à l'uB.

En outre, depuis trois ans, un guide dédié est actualisé chaque année et distribué lors des rencontres avec les lycéens et leurs familles.

Les bibliothèques et l'accessibilité

Les bibliothèques de l'université sont également engagées dans la démarche d'inclusion. Grâce à l'inscription de l'uB à la plateforme Platon, des documents sont accessibles dans des formats adaptés aux différents types de handicap. Des espaces de travail calmes, appelés *Carrel*, ainsi que des salles de repos, sont également disponibles pour les étudiants en situation de handicap.

La procédure de demande d'aménagements

Le Service de Santé Étudiant (SSE) réfléchit à des pistes d'amélioration pour la procédure de demande d'aménagements :

- permettre aux composantes d'appliquer de manière transitoire et raisonnable les aménagements mis en place pour le baccalauréat durant le premier semestre, en attendant l'examen du dossier médical par le SSE,
- étendre la validité de l'avis médical à l'ensemble du parcours d'études,
- renforcer les réunions pluridisciplinaires pour mieux accompagner les cas complexes,
- travailler sur la question de l'assiduité et des modalités d'évaluation adaptées.

La mission handicap s'assurera de la pertinence et de l'efficacité des aménagements proposés, avec un suivi et un bilan effectué en fin d'année universitaire avec les étudiants concernés. Par ailleurs, les chargés d'accompagnement de la mission handicap seront formés par l'association APACHES pour améliorer leur prise en charge.

III- Accompagner pour favoriser l'inclusion des étudiants et des personnels en situation de handicap

Sensibilisation et formation des encadrants

Lors de la journée d'accueil, les nouveaux arrivants seront informés des dispositifs existants pour les étudiants et personnels en situation de handicap. Une plaquette d'information sera distribuée à cette occasion.

Tous les encadrants, qu'ils soient enseignants ou responsables de services, recevront une formation sur les dispositifs en place afin d'améliorer l'accueil et le soutien des étudiants en situation de handicap.

Vers un campus inclusif

Le dispositif *Atypie Friendly*, initié par l'ancien président de l'Université de Toulouse, vise à soutenir les étudiants présentant des troubles neurodéveloppementaux (TND), tels que les troubles DYS, le trouble du spectre de l'autisme (TSA) et le TDAH. En novembre 2024, l'uB a signé la charte *Atypie Friendly*, rejoignant ainsi 30 autres établissements. Ce dispositif répond à une augmentation du nombre d'étudiants touchés par ces troubles.

Dans ce cadre, un « kit de survie » est conçu pour les nouveaux arrivants, avec plusieurs objectifs :

- innovation pédagogique et numérique : adaptation des parcours et utilisation d'outils numériques pour faciliter l'apprentissage,
- formation et sensibilisation : sensibilisation des enseignants, des personnels et des étudiants,
- préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur : accompagnement spécifique pour une meilleure intégration,
- partenariats avec les entreprises : mise en place de parcours progressifs vers l'insertion professionnelle.

Un comité opérationnel, composé d'une vingtaine de personnes (enseignants-chercheurs, étudiants volontaires porteurs de troubles, personnels techniques de la mission handicap et représentants d'associations), sera constitué pour impulser des actions concrètes. Ce comité se charge également d'optimiser l'accueil, d'améliorer la communication, et de proposer des solutions d'accompagnement pour les étudiants porteurs de TND. Il aura également pour mission d'analyser les besoins spécifiques, de contribuer à la formation de la communauté universitaire et de sensibiliser davantage sur les troubles neurodéveloppementaux.

Le sport accessible à tous avec le SUAPS et le STAPS :

La communication autour des dispositifs sportifs sera renforcée afin de rendre ces activités plus accessibles. En outre, des cours inclusifs seront mis en place, spécialement conçus pour les étudiants et personnels en situation de handicap. Des séances sportives mixtes handi/valides seront également proposées pour favoriser l'inclusion.

Le Sport Santé sur Ordonnance (SSO)

Ce programme est piloté par Madame Odile TRIBODET, professeure au SUAPS. Afin de mieux gérer la prise en charge, il est envisagé d'ajouter un autre enseignant formé et diplômé pour réduire le nombre d'étudiants par session.

La Commission Solidarité Étudiants (CSE)

La CSE joue un rôle clé dans le soutien aux étudiants en grande précarité et/ou en situation de handicap. Elle les accompagne dans leurs démarches et les aide à surmonter leurs problèmes de santé.

La communication autour du handicap

Pour renforcer la culture de l'inclusion, il est essentiel de promouvoir une véritable culture du handicap au sein de l'université. De plus, il convient de mettre en valeur les réussites des actions menées dans le cadre de la politique handicap et d'encourager étudiants et personnels à déclarer leur situation de handicap.

Sur le nouveau site de l'Université Bourgogne Europe, une page complète sera dédiée au handicap à destination de la communauté universitaire, incluant : une définition du handicap, les différents types de handicap, et un annuaire des référents handicap dans les composantes et les services communs. Une "boîte à outils" sera également mise en place, visant à sensibiliser tous les personnels universitaires et à accompagner les personnels administratifs et les enseignants-chercheurs en situation de handicap.

Les aides humaines

L'objectif est d'augmenter le nombre de référents handicap dans les composantes, passant de 40 à 60, en renforçant le réseau, en proposant des formations adaptées et en améliorant l'accès à des ressources, notamment du matériel adapté. Parmi les mesures pour améliorer les conditions des étudiants lors des examens, deux « salles Playmobil » ont été aménagées dans le bâtiment Droit-Lettres, offrant un espace calme pour travailler sans stress. Des séparateurs de bureau et des casques anti-bruit seront également testés.

Le logiciel *Evalu*, actuellement en test, permettra aux étudiants porteurs de troubles neurodéveloppementaux de passer des examens à distance dans un environnement serein, et son utilisation sera facilitée pour les enseignants. Par ailleurs, une veille est mise en place sur le matériel adapté, comme les robots BEAM, afin d'optimiser l'accessibilité des espaces.

Les acteurs

Deux infirmières seront recrutées pour assurer la santé au travail de tous les agents, notamment par le biais de bilans de santé. Cela facilitera le repérage des agents en situation de handicap et améliorera leur accompagnement lors des retours à l'emploi.

En parallèle, un projet de convention provisoire d'un an a été mis en place avec le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique), visant à aménager les postes de travail. Une réflexion commune est en cours avec les Ressources Humaines, la Gouvernance et la cellule Qualité de Vie au Travail (QVT) pour structurer ce dispositif.

Le dispositif commun de retour à l'emploi

Ce dispositif, mis en place et consolidé par les Ressources Humaines et la cellule QVT, vise à accompagner le retour à l'emploi des personnels en situation de handicap.

IV – Favoriser l'insertion professionnelle et le recrutement

Les contrats doctoraux pour les personnes en situation de handicap

L'uB doit continuer à améliorer l'accès des étudiants en situation de handicap au doctorat, en optimisant la gestion du dispositif des contrats doctoraux handicap. Ce programme, financé par le ministère de l'Enseignement supérieur, soutient les étudiants handicapés en leur offrant un contrat doctoral de trois ans, renouvelable. Pour y participer, l'uB doit aussi financer, sur ses fonds propres, des contrats doctoraux dédiés au handicap. Une sensibilisation des différents acteurs de l'uB et des étudiants dès le M1 sera mise en place en 2025 pour promouvoir ce dispositif. Cependant, pour encourager ces étudiants à entreprendre une thèse, il est crucial de leur fournir des conditions humaines, matérielles et académiques propices, ainsi que des perspectives professionnelles, notamment dans l'enseignement et la recherche.

Les partenariats avec CAP Emploi

Les collaborations avec CAP Emploi se poursuivent au sein des entreprises. Cela permet de proposer un accompagnement mieux adapté aux étudiants en situation de handicap, facilitant leur insertion professionnelle.

Le recrutement de personnels en situation de handicap

Afin d'améliorer le recrutement de personnels handicapés, il est essentiel de former et de sensibiliser les jurys de recrutement ainsi que les responsables et chefs de service.

De plus, il convient de poursuivre la politique de sous-traitance avec les entreprises adaptées et de promouvoir les achats réservés.

Le Président souligne l'importance de cette politique inclusive et rappelle qu'il est crucial que tous les acteurs de l'uB s'en emparent et œuvrent pour sa mise en œuvre.

Il félicite le travail collectif accompli par tous ceux impliqués dans cette initiative, qui vise à réduire les inégalités et à favoriser l'inclusion.

Questions diverses

Interrogé sur les modalités d'évaluation des étudiants en situation de handicap suivant des cours à distance de manière continue, il est précisé que ces étudiants bénéficient d'un contrôle continu fondé sur des critères d'évaluation adaptés et sur la pédagogie de l'enseignant. En l'absence de textes officiels couvrant certaines situations, il est essentiel de faire preuve de bon sens et d'éviter une application trop rigide des règles. En ce qui concerne les examens terminaux, la question est plus complexe, mais une réflexion est en cours pour mettre en place des solutions appropriées. Le dispositif *Evalu*, qui permet de passer des examens à distance, pourrait notamment être envisagé pour ces épreuves.

Concernant les travaux prévus dans le cadre de l'ADAP en 2015, ces derniers ont pris du retard en raison de la crise financière et de la pandémie de COVID-19. Cependant, une partie des travaux a d'ores et déjà été réalisée et ceux-ci se poursuivent. Les priorités actuelles en matière d'accessibilité concernent principalement les bâtiments Droit-Lettres et l'IUT. Pour les autres sites, il est difficile de fournir des

informations précises sans l'intervention du Pôle Patrimoine, mais l'uB continue de déployer des efforts pour rendre l'ensemble de ses infrastructures accessibles.

En ce qui concerne le matériel adapté, celui-ci est fourni aux composantes en fonction de leurs besoins, sans distinction entre les départements. Le parc de matériel de chaque UFR est mis à disposition de l'ensemble de l'université pour en faciliter la gestion et le suivi. De plus, une grande majorité des étudiants dispose déjà de leur propre équipement. Si des besoins supplémentaires apparaissent, des achats seront effectués avec le soutien financier du Ministère.

Enfin, bien que des inquiétudes aient été exprimées quant à un éventuel ralentissement du plan en raison de coupes budgétaires, le Président précise qu'il demeure difficile de prévoir l'évolution de la situation financière à ce stade.

Avis CAC	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 46	Suffrages exprimés : 46
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 46

4. Schéma Directeur Développement Durable et responsabilité Sociétale et Environnementale (S3DRSE) de l'Université de Bourgogne

Le Président invite François WECKERLE, Vice-Président Délégué au développement durable, à la responsabilité sociétale et environnementale, à venir présenter le Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale de l'université de Bourgogne (S3DRSE).

Monsieur WECKERLE introduit sa présentation en expliquant que pour construire ce schéma directeur, il a fallu suivre notamment ce qu'on appelle les ODD qui sont des objectifs de développement durable fixés par l'ONU et qui nous permettent d'orienter nos actions au niveau local. Pour accompagner ces ODD, ils ont également utilisé différentes feuilles de route, comme « la circulaire SPE » ou encore « la feuille de route du numérique et de l'environnement ». Tous ces documents ont permis d'établir les différents axes du schéma directeur que nous présente monsieur WECKERLE.

A partir des feuilles de route, il ressort six enjeux majoritaires sur lesquels se concentre le schéma directeur :

- une transition juste
- la transformation du modèle de société, notamment la sobriété carbone
- la formation et l'éducation
- l'action sur la santé et le bien-être de chacun
- rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD
- œuvrer au plan européen et international

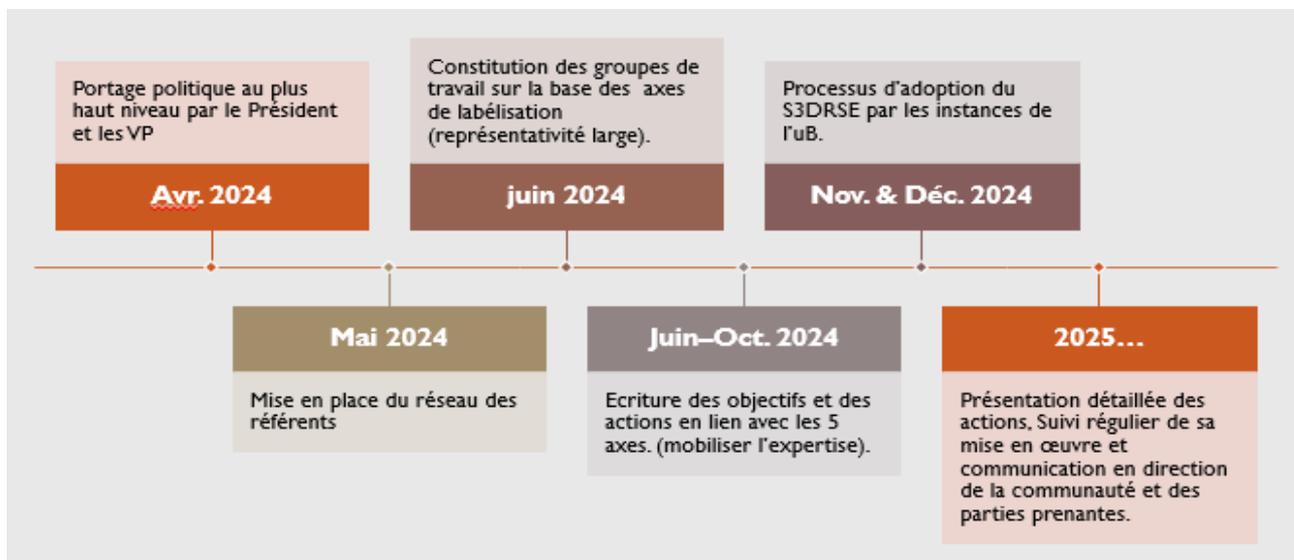
Pour l'enseignement supérieur, le principal document qui oblige à quelque chose, c'est le plan climat biodiversité du ministère. Il est assorti d'une circulaire qui demande à mettre en place une formation obligatoire pour tous les étudiants du premier cycle sur les enjeux de la transition ; ceci va demander de remodeler les maquettes de cours destinées à ces étudiants afin d'intégrer progressivement la notion de développement durable.

Le schéma directeur est un document qui est destiné à tous et que chacun doit s'approprié pour obtenir les résultats souhaités. La coopération, l'atténuation et l'adaptation sont des notions clés pour la bonne utilisation du S3DRSE.

Au niveau local, il y a quatre documents qui aident à la rédaction du schéma directeur, que sont :

- le rapport du développement durable
- le nouveau bilan des émissions de gaz à effet de serre (BGES)
- le plan de sobriété 2022-2024
- le schéma territorial de la vie étudiante 2024-2029 du Crous

Représentation du processus de rédaction du S3DRSE :



La phase n°1 correspond à l'architecture du S3DRSE qui contient 5 axes :

- a) construire une gouvernance de la durabilité et la promotion d'une administration éco-responsable.
- b) former les acteurs de l'université aux transitions environnementales et sociétales
- c) promouvoir une recherche et des innovations éthiques, responsables et coconstruites avec et pour la société
- d) agir pour un campus écoresponsable
- e) favoriser une politique humaine et sociale, et le bien-être de toutes et tous

Ces différents axes sont assortis de plusieurs objectifs opérationnels qui vont permettre de déployer un certain nombre d'actions.

La phase n°2 sera la présentation des quarante-et-une fiches actions détaillées avec la finalité de chaque action, le portage administratif et politique, le descriptif, les indicateurs de suivi de l'action, les éléments de calendrier, le lien avec les ODD... tout ce qui permet à chacun de s'emparer des actions.

Ces fiches seront présentées dans un second temps afin de les améliorer pour qu'elles soient plus faciles à lire et à s'approprier. De plus, le cadre général doit être approuvé avant d'officialiser les différentes actions pour faciliter le travail de mise en page de celles-ci.

Questions diverses

- Comment avez-vous choisi vos interlocuteurs au sein des UFR ?

Au mois de mai, il a été envoyé aux composantes un message concernant la possibilité de faire partie du réseau des référents. Tout le monde avait la possibilité de se porter volontaire.

En août, une enquête a été lancée pour faire une cartographie de l'état des lieux des formations pour savoir qui intègre le développement durable dans leur plaquette de formation. L'accompagnement sera personnalisé en fonction de chaque formation, les besoins sont différents.

- Quelles sont vos moyens de communication avec la communauté de l'université ?

Une enquête a été proposée aux étudiants afin de permettre de les impliquer davantage. Il y a aujourd'hui un projet de bureau vert du développement durable qui va se mettre en place. Les étudiants seront dans le comité dans le but de faire entendre leur voix. La transition se fera si tous les échelons participent à cette transition écologique.

Une personne a été recrutée au sein de la cellule communication. Elle sera chargée de s'occuper uniquement de la communication en lien avec le développement durable et d'adopter les meilleurs moyens pour améliorer la circulation d'information.

- Quelle serait la marge de manœuvre laissée aux intervenants au sein du bureau vert ?

Le bureau vert est en phase de création pour le moment. A partir de janvier, il va y avoir un appel à candidature pour des emplois étudiants et des animateurs, pour faire vivre le bureau vert.

Bien sûr, ce bureau aidera à diffuser l'information sur les actions organisées par l'université. La sollicitation des étudiants sera nécessaire pour informer, communiquer et faire venir du monde aux différents événements. Les étudiants seront aussi porteurs de projets et d'idées. Une certaine autonomie sera accordée aux étudiants membres du bureau vert. Le bureau vert est un réseau international qui pourrait notamment se développer avec l'alliance Forthem.

Remarques

- Monsieur WECKERLE tient à préciser que le schéma proposé aujourd'hui est un schéma qui restera flexible, il peut être modifiable en partie sur les actions mises en place. Certaines pourront être supprimées et d'autres ajoutées en fonction de différents facteurs, comme les priorités développementales ou encore le budget de l'université. La flexibilité de ce schéma lui permettra d'être durable et agile.
- Une remarque est faite au niveau de l'axe 2, où la notion de formation devrait être élargie, car elle ne concernait pas uniquement la formation professionnelle, mais également la formation de citoyen. Monsieur WECKERLE s'engage à reformuler ce passage.

Nadine MILLOT met au vote le Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale de l'université de Bourgogne.

Le schéma S3DRSE est approuvé à l'unanimité.

Avis CAC	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 46	Suffrages exprimés : 44
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 2	Pour : 44